



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 7 juillet 2025 à 20h02, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents : Messieurs les conseillers, Gaëtan Gagné, Rodrigue Boulianne, Denis Viel, Léo Lepage-St-Amand et Jean-Marie Kabera, formant quorum sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absent : Réjean Gagné

Est aussi présent, Mme Anne Gobeil Directrice générale et greffière et Jessie Pilote Directrice des loisirs.

Avant l'ouverture, la Mairesse prend la parole pour :

Invité des gens à se présenter en vue de l'élection 2025.

- 1- Ouverture
Ouverture de la séance – quorum atteint, séance ouverte à 20h02.
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions (aucune question)
- 4- Adoption du procès-verbal du 2 juin 2025
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Présentation des services municipaux,
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossier MRC
- 7- Résolution signature trésorière Debby Deschênes
- 8- Octrois du contrat toiture Cossette à Toiture de la Vallée
- 9- Lettre d'entente embauche surnuméraire et ajout journée de la réconciliation comme férié
- 10- Avis de motion pour le dépôt du règlement 296-25 délégation de pouvoir
- 11- Avis de motion pour le dépôt du règlement 292-25 occupation/entretien de bâtiment
- 12- OMH, contribution à la recherche d'aide aux logements, PHTARL
- 13- Embauche adjointe administrative Aurélie Lesquir
- 14- Lettre d'appui activités des aînés
- 15- Dons (L'accorderie)
- 16- Affaires nouvelles
 - 16.1 Demande d'usage conditionnel – 81 rue Frenette
 - 16.2 PIIA – 112 rue St-Jacques Sud
 - 16.3 Dérogation mineure – 75 rue Blanchard
 - 16.4 Décompte #1 22 Rang et rue Garon
 - 16.5 Amende pour avis de non-conformité d'échantillonnage d'eau potable
 - 16.6 Frais pour confirmation de taxes
 - 16.7 Prolongation du délais lettre de rétrocession M Benoit Potvin, 93 rue Giguère
 - 16.8 Lettre de rétrocession M Philippe Daoust 177 rue St-Luc, **REPORTÉ**
 - 16.9 Avis de motion pour le dépôt du règlement 293-25
 - 16.10 Avis de motion pour le dépôt du règlement 294-25
 - 16.11 Avis de motion pour le dépôt du règlement 295-25
 - 16.12 Décompte #12 final, St-Jean Baptiste
 - 16.13 Accès à la propriété Brian Tremblay et Caroline Lavoie
- 17- Correspondance (Club Lions)
- 18- Deuxième période de questions
- 19- Levée de la séance

2025-07-137

M. le conseiller Denis Viel et propose, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Kabera, l'ouverture de la séance à 20h02.

Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Réjean Gagné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-07-138

M. le conseiller Denis Viel et propose, appuyé par M. le conseiller Gaëtan Gagné, d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Réjean Gagné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de questions

Aucune question

2025-07-139

4- Adoption de procès-verbal de la séance du 2 juin 2025

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel d'adopter le procès-verbal du 2 juin 2025.

Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Réjean Gagné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-07-140

5- Adoption de la liste des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 30 juin 2025 a été déposée et présentée aux membres du conseil municipal ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de ladite liste et en juge le contenu conforme ;

M. le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par M. le conseiller Léo Lepage-St-Amand d'adopter la liste des comptes au montant de 279,937.53\$ et d'en autoriser le paiement.

Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Réjean Gagné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Mme Jessie Pilote fait la lecture de son rapport du mois de juin.

Mme Anne Gobeil présente les motifs de non-conformité des travaux de lignages réalisés rues Garon et Beaulieu ainsi que les démarches correctives entreprises.

6.2 Dossiers des élus

Léo Lepage-St-Amand: N'a pas eu de réunion MADA;

Rodrigue Boulianne: Seigneurie Mon-toit, 3 logements disponible à la location

M. Denis Viel : Le mois de juin fut très achalandé. Le Dépôt de la demande au PAFIN a été fait. L'AGA a eu lieu et de nouveaux membres au conseil ont été élus. Le Matamajaw est 1 des 3 finaliste d'un prix culturelle.

6.3 Dossiers MRC

Le projet d'harmonisation des règlements municipaux est presque terminé.

7- Résolution autorisation de signature trésorière Debby Deschênes

2025-07-141

ATTENDU QUE Debby Deschênes a été nommée au poste de secrétaire-trésorière de la Ville de Causapscal ;

ATTENDU QUE cette fonction implique des responsabilités officielles, notamment la signature de documents, chèques, règlements et autres actes administratifs au nom de la Ville ;

ATTENDU QUE l'autorisation formelle du conseil municipal est requise afin de permettre à la secrétaire-trésorière d'agir à titre de signataire officiel pour la municipalité ;

M. le conseiller Denis Viel propose, appuyé par M. le conseiller Gaëtan Gagné:

QUE madame Debby Deschênes soit autorisée à signer, conjointement avec la mairesse ou toute autre personne désignée par résolution du conseil, tous les documents officiels de la Ville de Causapscal, incluant, sans s'y limiter, les chèques, les effets bancaires, les ententes et les documents requis dans l'exercice de ses fonctions ;

QUE la présente résolution entre en vigueur immédiatement.

Le Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, le Conseiller vote pour Jean-Marie Kaberra, le Conseiller Denis Viel, le conseiller Léo Lepage St-Amand, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Réjean Gagné

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8- Octrois du contrat toiture cossette à toiture de la Vallée

2025-07-142

ATTENDU QUE la Ville de Causapscal a sollicité des soumissions pour la réfection de la toiture du bâtiment connu sous le nom de Cosette ;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues, soit :

- Toiture de la Vallée Inc. (Amqui) pour un montant de 38 500,00 \$ avant taxes ;
- Toiture BSL Inc. pour un montant de 78 000,00 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE la soumission de Toiture de la Vallée Inc. est conforme et répond aux exigences, en plus d'être la plus basse soumission conforme ;

M. le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par M. le conseiller Gaëtan Gagné d'autoriser toiture de la Vallée d'effectuer les travaux.

QUE la Ville de Causapscal accepte la soumission déposée par Toiture de la Vallée inc., en date du 16 juin 2025, pour les travaux de réfection de la toiture du bâtiment Cosette, au montant de 38 500,00 \$ avant taxes, incluant les matériaux et la main-d'œuvre, selon les modalités précisées à l'offre de service ;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

Le Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, le Conseiller vote pour Jean-Marie Kaberra, le Conseiller Denis Viel, le conseiller Léo Lepage St-Amand, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Réjean Gagné

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9- Ententes avec le SCFP – Embauche de surnuméraires et ajout d'un jour férié

2025-07-143

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu entre la Ville de Causapscal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1142, concernant certaines modalités d'application de la convention collective ;

ATTENDU QUE les parties ont convenu d'une lettre d'entente 2025-006 relative à l'embauche temporaire de deux personnes salariées surnuméraires en remplacement de personnes en situation de préretraite, soit MM. Gervais Dufour et Martin Beaulieu, tout en excluant cette situation de l'application de l'article 2.06 f) de la convention collective ;

ATTENDU QUE les parties ont également convenu d'une lettre d'entente 2025-00X reconnaissant dorénavant le 30 septembre, Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, comme jour férié payé ajouté à l'article 19.01 de la convention collective, et ce, rétroactivement à compter de l'année 2022 ;

M. le conseiller Jean-Marie Kaberra propose, appuyé par M. le conseiller Léo Lepage St-Amand d'accepter l'entente.

QUE le conseil municipal de la Ville de Causapscal **entérine les lettres d'entente 2025-006 et 2025-00X**, intervenues entre l'Employeur et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1142 ;

QUE ces lettres soient annexées à la convention collective en vigueur et qu'une copie soit transmise au Syndicat.

Le Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, le Conseiller vote pour Jean-Marie Kaberra, le Conseiller Denis Viel, le conseiller Léo Lepage St-Amand, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Réjean Gagné

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10- Avis de motion – Règlement 296-25

Avis de motion est donné par le conseiller Denis Viel à l'effet qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le règlement 296-25 intitulé : Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal à des fonctionnaires de la Ville de Causapscal.

11- Avis de motion - Règlement 292-25

Avis de motion est donné par le conseiller Léo Lepage St-Amand à l'effet qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le règlement 292-25 intitulé : Règlement concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments.

12- OMH, contribution au service d'aide aux logements, PHTARL volet 2

2025-07-144

ATTENDU QUE le programme PHTARL – Volet 2 vise à soutenir les ménages sans logis ou à risque de le devenir, en offrant un accompagnement personnalisé à la recherche de logement ;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation (OMH) de Causapscal souhaite déposer une demande de financement dans le cadre de ce programme, afin d'offrir un Service d'aide à la recherche au logement (SARL) aux citoyens de la Ville ;

ATTENDU QUE ce service répond à un besoin manifeste de soutien aux ménages vulnérables sur le territoire de Causapscal ;

ATTENDU QUE la Ville de Causapscal désire appuyer cette démarche en confirmant son soutien à l'OMH dans le cadre de ce projet ;

M. le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par M. le conseiller Denis Viel d'accepter.

QUE la Ville de Causapscal appuie officiellement la démarche de l'OMH visant à déposer une demande dans le cadre du programme PHTARL – Volet 2 pour la mise en place d'un Service d'aide à la recherche au logement (SARL) ;

QUE la Ville s'engage à collaborer avec l'OMH dans le cadre de la mise en œuvre de ce service, si la demande est acceptée ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'OMH de Causapscal ainsi qu'au ministère responsable du programme.

Le Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, le Conseiller vote pour Jean-Marie Kaberra, le Conseiller Denis Viel, le conseiller Léo Lepage St-Amand, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Réjean Gagné

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13- Embauche adjointe administrative - Réception Aurélie Lesquir

2025-07-145

ATTENDU QUE le poste d'adjointe administrative – réception est vacant au sein de l'organisation municipale ;

ATTENDU QUE madame **Aurélie Lesquir** a été retenue à la suite du processus de sélection conformément aux règles en vigueur ;

ATTENDU QUE cette embauche s'effectue conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur entre la Ville de Causapscal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1142 ;

M. le conseiller Jean-Marie Kaberra propose, appuyé par M. le conseiller Léo Lepage St-Amand d'accepter l'embauche.

Le Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, le Conseiller vote pour Jean-Marie Kaberra, le Conseiller Denis Viel, le conseiller Léo Lepage St-Amand, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Réjean Gagné

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14- Lettre d'appuis activités pour les aînées

2025-07-146

ATTENDU QUE le Centre d'action bénévole de La Matapédia a soumis un projet intitulé « Animons nos aînés dans les milieux de vie », visant à améliorer la qualité de vie des personnes aînées vivant en résidence sur le territoire ;

ATTENDU QUE ce projet offre un soutien précieux aux résidences pour aînés, particulièrement les plus petites, qui éprouvent des difficultés à maintenir leurs services d'animation ;

ATTENDU QUE cette initiative s'inscrit en cohérence avec les orientations de la **politique MADA** (Municipalité amie des aînés) de la Ville de Causapscal ;

M. le conseiller Jean-Marie Kaberra propose, appuyé par M. le conseiller Denis Viel :

QUE le conseil et la Ville de Causapscal appuie officiellement le projet « Animons nos aînés dans les milieux de vie », porté par le Centre d'action bénévole de La Matapédia ;

QUE la Ville réaffirme son engagement à collaborer à la mise en œuvre du projet, dans la mesure de ses moyens et ressources disponibles.

Le Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, le Conseiller vote pour Jean-Marie Kaberra, le Conseiller Denis Viel, le conseiller Léo Lepage St-Amand, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Réjean Gagné

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-147

15- Dons à l'accorderie de la Matapédia

ATTENDU QUE l'Accorderie de la Matapédia a sollicité l'appui financier de la Ville de Causapscal dans le cadre de sa campagne de financement annuelle ;

ATTENDU QUE cette organisation communautaire contribue à lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale et l'isolement en favorisant l'entraide, la solidarité et l'échange de services entre citoyens ;

ATTENDU QUE la Ville de Causapscal reconnaît l'apport significatif de l'Accorderie à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens ;

M. le conseiller Denis Viel propose, appuyé par M. le conseiller Léo Lepage St-Amand :

QUE la Ville de Causapscal verse une contribution financière de \$365.16 à l'Accorderie de la Matapédia, à titre de soutien à leur campagne annuelle de financement.

Le Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, le Conseiller vote pour Jean-Marie Kaberra, le Conseiller Denis Viel, le conseiller Léo Lepage St-Amand, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Réjean Gagné

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16- Affaire nouvelles

16.1- Demande d'usage conditionnel – 81, rue Frenette

2025-07-148

Considérant que l'inspectrice a reçu une demande de permis afin d'effectuer la construction d'un garage pour camions de transport forestier ;

Considérant que la résolution 2024-08-181 adopte la modification de Règlement sur les usages conditionnels ;

Considérant que la demande est assujettie au Règlement sur les usages conditionnels 284-24 qui modifie le Règlement sur les usages conditionnels 169-11.

Considérant que le demandeur désire construire son garage sur le n° lot 6 665 558 d'ici la fin de l'année 2025 et qu'il désire obtenir les autorisations nécessaires de la ville de Causapscal pour obtenir son permis de construction et les certificats d'autorisations qui s'y rattache.

M. le conseiller Denis Viel propose, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Kaberra d'accepter la résolution.

Le Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, le Conseiller vote pour Jean-Marie Kaberra, le Conseiller Denis Viel, le conseiller Léo Lepage St-Amand, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Réjean Gagné

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2 PIIA – 112, rue Saint-Jacques Nord (Changement de fenêtres)

2025-07-149

Considérant que l'inspectrice a reçu une demande de changer les fenêtres de la propriété du 112, Saint-Jacques Sud.

Considérant que la demande est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Causapscal (PIIA) no 78-2002

Considérant que l'article 3.1.4.2 c) du *Règlement du PIIA n 78-2002* prévoit que la façade avant du bâtiment, le type, la position, la forme, la dimension, la symétrie, le rythme et le matériau des portes et fenêtres demeurent inchangés, sont d'apparence similaire à ceux d'origine, sont d'apparence similaire à ceux existants, sont d'apparence similaire à ceux des bâtiments voisins ayant conservé leurs caractéristiques d'origine ou sont d'apparence similaire à ceux des bâtiments types du noyau villageois; la façade comprend une portion significative d'ouvertures dont une porte d'entrée conventionnelle (porte patio à éviter).

Considérant que le changement de fenêtres permettra à la propriété et les occupants d'être sécuritaire en matière de sécurité incendie. Présentement, les fenêtres ne permettent pas l'évacuation adéquate du bâtiment en cas d'incendie.

M. le conseiller Léo Lepage St-Amand propose, appuyé par M. le conseiller Rodrigue Lepage d'accepter le don.

Le Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, le Conseiller vote pour Jean-Marie Kaberra, le Conseiller Denis Viel, le conseiller Léo Lepage St-Amand, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Réjean Gagné

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-150

16.3 Dérogation mineure – 75, rue Blanchard

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice a reçu le certificat de localisation de la propriété du 75, rue Blanchard, par le biais de Me. Heppell et qu'ils aient remarqués que l'implantation du bâtiment accessoire isolé est dérogatoire à la réglementation en vigueur ;

CONSIDÉRANT QU'EN 2020, le permis n°DPADL200171 a été délivré pour la construction de ce bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la construction, les propriétaires ont implanté le coin arrière droite du bâtiment accessoire isolé à une distance de 1.10 mètres de la ligne arrière du terrain. Cette distance aurait dû être 1.2 mètre tel que le règlement de zonage 74-2002 le prescrit

M. le conseiller Denis Viel propose, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Kaberra d'accepter la dérogation.

Le Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, le Conseiller vote pour Jean-Marie Kaberra, le Conseiller Denis Viel, le conseiller Léo Lepage St-Amand, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Réjean Gagné

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-151

16.4 – Décompte #1, Travaux 2^e Rang et rue Garon

ATTENDU QUE les travaux d'infrastructures sur le 2e Rang et la rue Garon sont en cours conformément au contrat octroyé par la Ville ;

ATTENDU QUE l'ingénieur mandaté a présenté le **décompte progressif numéro 1**, pour les travaux exécutés jusqu'à cette date, pour un montant de 378 599.93\$, taxes en sus ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du décompte et que les travaux réalisés sont jugés conformes aux plans et devis ;

M. le conseiller Jean-Marie Kaberra propose, appuyé par M. le conseiller Denis Viel :

QUE le conseil municipal de la Ville de Causapscal approuve le décompte progressif numéro 1 présenté par MRC, relativement aux travaux sur le 2e Rang et la rue Garon ;

QUE le montant de 378 599.93\$, plus taxes applicables, soit autorisé pour paiement à l'entrepreneur Pavage des Monts ;

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires prévus au programme triennal d'immobilisations (PTI).

Le Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, le Conseiller vote pour Jean-Marie Kaberra, le Conseiller Denis Viel, le conseiller Léo Lepage St-Amand, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Réjean Gagné

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-152

16.5 – Amende pour avis de non-conformité d'échantillonnage d'eau potable

ATTENDU QUE la Ville de Causapscal a reçu un avis de non-conformité du ministère de l'Environnement (Réf. 7312-01-01 / X0009895), daté du 16 avril 2024, relativement au non-respect de la fréquence d'échantillonnage de l'eau potable prévue à l'article 16 de l' Règlement sur la qualité de l'eau potable ;

ATTENDU QUE cette non-conformité concerne une période s'étalant jusqu'au 31 octobre 2023, et a été constatée lors d'une vérification effectuée le 18 avril 2025 par un inspecteur du ministère ;

ATTENDU QUE la Ville entend prendre les mesures correctives nécessaires afin d'éviter que cette situation ne se reproduise ;

ATTENDU QUE des frais ou amendes peuvent découler de cet avis de non-conformité ;

M. le conseiller Denis Viel propose, appuyé par M. le conseiller Gaëtan Gagné :

QUE le conseil municipal de la Ville de Causapscal prenne acte de l'avis de non-conformité émis relativement à la fréquence d'échantillonnage de l'eau potable pour l'année 2023 ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à prendre tous les moyens nécessaires pour régulariser la situation et procéder au paiement de 3500.00\$ dans le cadre de cet avis.

Le Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, le Conseiller vote pour Jean-Marie Kaberra, le Conseiller Denis Viel, le conseiller Léo Lepage St-Amand, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Réjean Gagné

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.6- Frais pour confirmation de taxes

2025-07-153

ATTENDU QUE la Ville de Causapscal fournit régulièrement des documents de confirmation de taxes foncières à diverses parties, incluant les citoyens, institutions financières, notaires et autres professionnels ;

ATTENDU QUE l'administration municipale juge opportun d'établir un tarif uniforme pour la délivrance de tels documents ;

ATTENDU QUE le tarif proposé est de 30,00 \$ par demande de confirmation de taxes, incluant toutes les parties, sans exception ;

M. le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Kaberra :

QUE la Ville de Causapscal impose des frais fixes de 30,00 \$ pour toute confirmation de taxes foncières émise par l'administration municipale ;

QUE ces frais s'appliquent uniformément à toute demande, peu importe la provenance ;

QUE cette mesure entre en vigueur dès son adoption soit le 7 juillet 2025.

Le Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, le Conseiller vote pour Jean-Marie Kaberra, le Conseiller Denis Viel, le conseiller Léo Lepage St-Amand, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Réjean Gagné

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.7- Prolongation de délai – Engagement de démolition et de construction, 93 rue Giguère

2025-07-154

ATTENDU QUE la Ville de Causapscal a cédé à **9398-0878 Québec inc.** l'immeuble situé au **93, rue Giguère** (lot 4 810 279), par acte notarié du **13 septembre 2021**, sous réserve d'une clause stipulant que l'immeuble devait être démolit et reconstruit de manière à le rendre habitable et occupé dans un délai de **36 mois** ;

ATTENDU QUE ce délai est maintenant échu sans que les travaux aient été complétés, mais qu'un engagement écrit a été transmis par l'acquéreur, soit **M. Benoît Potvin**, en date du **3 juillet 2025**, confirmant que :

- la démolition de l'immeuble existant sera réalisée au plus tard en 2025, et
- la nouvelle construction sera complétée au plus tard le 30 septembre 2026 ;

ATTENDU QUE le conseil juge raisonnable d'accorder une **prolongation exceptionnelle** afin de permettre la réalisation des engagements susmentionnés ;

M. le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par M. le conseiller Léo St-Amand :

QUE le conseil municipal de la Ville de Causapscal **accepte de prolonger le délai prévu à la clause de rétrocession** de l'acte de vente intervenu avec 9398-0878 Québec Inc., à l'effet que :

- **la démolition** de l'immeuble sis au 93, rue Giguère devra être réalisée **au plus tard le 31 décembre 2025** ;
- **la construction d'un nouvel immeuble** conforme devra être **terminée au plus tard le 30 septembre 2026** ;

QUE cette prolongation soit conditionnelle au strict respect de ces engagements, à défaut de quoi la Ville se réserve le droit de réclamer l'acte de rétrocession, sans autre préavis.

Le Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, le Conseiller vote pour Jean-Marie Kaberra, le Conseiller Denis Viel, le conseiller Léo Lepage St-Amand, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Réjean Gagné

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.8- Lettre de rétrocession M. Philippe Daoust, 177 rue St-Luc

Point reporté à la prochaine réunion

16.9 – Avis de motion - Règlement 293-25

Avis de motion est donné par conseiller Jean-Marie Kaberra à l'effet qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le règlement 293-25 intitulé : Règlement concernant le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques.

16.10 – Avis de motion - Règlement 294-25

Avis de motion est donné par conseiller Rodrigue Boulianne à l'effet qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le règlement 294-25 intitulé : Règlement concernant la numérotation civique des bâtiments.

16.11 – Avis de motion - Règlement 295-25

Avis de motion est donné par le conseiller Denis Viel à l'effet qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le règlement 295-25 intitulé : Règlement concernant les travaux de lotissement et de développement municipal.

16.12 – Décompte #12 final, St-Jean Baptiste

2025-07-155

ATTENDU QUE les travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste et des travaux connexes, exécutés par Allen Entrepreneur général Inc., sont maintenant complétés ;

ATTENDU QUE l'ingénieur responsable du projet a déposé le décompte progressif final numéro 12, daté du 2025-05-05, pour un montant à payer de 239 987,45 \$ taxes incluses, incluant la retenue contractuelle applicable ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge que les travaux ont été exécutés conformément aux plans, devis et conditions contractuelles ;

M. le conseiller Gaétan Gagné propose, appuyé par M. le conseiller Rodrigue Boulianne :

QUE le conseil municipal de la Ville de Causapscal approuve le décompte final numéro 12 pour les travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste, tel que soumis par la firme de génie-conseil responsable du projet ;

QUE le paiement final de 239 987,45 \$ (taxes incluses) soit autorisé à l'entrepreneur Allen Entrepreneur général Inc., conditionnellement à la réception de toutes les quittances et garanties requises ;

QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt applicable ou au poste budgétaire prévu à cet effet.

Le Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaétan Gagné vote pour, le Conseiller vote pour Jean-Marie Kaberra, le Conseiller Denis Viel, le conseiller Léo Lepage St-Amand, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Réjean Gagné

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16.13 – Programme d'accès à la propriété Brian Tremblay et Caroline Lavoie

2025-07-156

ATTENDU QUE le règlement numéro 244-19 prévoit le versement d'une subvention de 3 000 \$ à tout nouveau propriétaire d'une résidence unifamiliale ou bifamiliale neuve ou relocalisée sur le territoire de la Ville de Causapscal, selon certaines conditions ;

ATTENDU QUE monsieur Brian Tremblay et madame Caroline Lavoie ont déposé une demande conforme aux exigences dudit règlement pour une propriété située sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a attesté la conformité de la construction et que toutes les conditions prévues aux articles 2 à 8 du règlement 244-19 sont remplies ;

M. le conseiller Jean-Marie Kaberra propose, appuyé par M. le conseiller Denis Viel :

QUE le conseil municipal de la Ville de Causapscal autorise le versement de 3 000 \$ à monsieur Brian Tremblay et madame Caroline Lavoie, conformément au règlement 244-19 sur l'accès à la propriété ;

Le Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaétan Gagné vote pour, le Conseiller vote pour Jean-Marie Kaberra, le Conseiller Denis Viel, le conseiller Léo Lepage St-Amand, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Réjean Gagné

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

17- Correspondance

17.1 Remerciement du Club lion de la ville d'Amqui, pour notre contribution financière ainsi que la participation au tournoi de golf qui se tenais le 20 juin à Amqui.

18- Période de questions

19- Levée de la séance

2025-07-157

Monsieur le conseiller Jean-Marie Kaberra, appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan, que la présente séance soit levée à 20 h 42.

Mme Odile Roy, Mairesse